



Assemblée générale

Distr. générale
5 juin 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 116 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

I. Introduction

1. Les précédentes recommandations que la Cinquième Commission a faites à l'Assemblée générale au titre du point 116 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/55/532, Add.1, Add.1/Corr.1 et Add.2.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à sa 67e séance, le 25 mai 2001. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/55/SR.67).

II. Examen des propositions

A. Projet de décision A/C.5/55/L.61

3. À la 67e séance, le 25 mai, le représentant du Botswana, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de décision intitulé « Rapport du Bureau des services de contrôle interne » (A/C.5/55/L.61).
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/55/L.61 sans le mettre aux voix (voir par. 7, projet de décision I).

B. Projet de décision A/C.5/55/L.93

5. À la 68e séance, le 25 mai, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Décisions à prendre sur certains documents » (A/C.5/55/L.93).

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/55/L.93 sans le mettre aux voix (voir par. 7, projet de décision II).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection du regroupement des services d'appui technique au sein du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence¹;

b) Réaffirme qu'elle examinera les rapports du Bureau des services de contrôle interne au titre des points pertinents de son ordre du jour, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur de l'Assemblée générale prévues à cet effet.

Projet de décision II

Décisions à prendre sur certains documents

L'Assemblée générale décide de reporter à sa cinquante-sixième session l'examen des documents ci-après :

a) **Système de contrôle du matériel des missions**

Rapport du Secrétaire général intitulé « Progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Système de contrôle du matériel des missions : un module du Système de gestion logistique des missions² »;

b) **Jeunes cadres dans les organismes des Nations Unies**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Rapport du Corps commun d'inspection sur l'emploi des jeunes cadres dans certains organismes du système des Nations Unies : recrutement, gestion des carrières et taux de rétention³ »;

Note du Secrétaire général communiquant ses observations, ainsi que celles du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Rapport du Corps commun d'inspection sur l'emploi des jeunes cadres dans certains organismes du sys-

¹ A/55/803.

² A/55/845.

³ A/55/798.

tème des Nations Unies : recrutement, gestion des carrières et taux de rétention⁴ »;

c) **Volontaires des Nations Unies et opérations de maintien de la paix**

Rapport du Secrétaire général sur la participation des Volontaires des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix⁵.

⁴ A/55/798/Add.1.

⁵ A/55/697.